

## Information générale pour les parents

### Secrétariat

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8 h à 12 h 05 et de 13 h 20 à 16 h**. Cependant, un répondeur est toujours en fonction au **450 461-5904**. Le courriel de l'école est le suivant : [laroseliere@csp.qc.ca](mailto:laroseliere@csp.qc.ca) .  
Après 16 h, les élèves n'ont plus accès à leur salle de classe.

### Clientèle scolaire

Jardin (préscolaire)	1 groupe		
1 <sup>re</sup> année	1 groupe	4 <sup>e</sup> année	1 groupe
2 <sup>e</sup> année	1 groupe	5 <sup>e</sup> année	1 groupe
3 <sup>e</sup> année	1 groupe	6 <sup>e</sup> année	1 groupe

### Horaire des cours

Préscolaire	8 h 35 à 12 h 05	13 h 25 à 14 h 30	(surveillance jusqu'à 16 h)
Primaire	8 h 35 à 12 h 05	13 h 25 à 15 h 45	

### Absence et retard

Si votre enfant doit s'absenter, **il est nécessaire d'en aviser l'école** dès que possible soit par l'agenda de votre enfant, soit par téléphone. Pour éviter une communication supplémentaire lorsque vous utilisez le répondeur, nous vous demandons de préciser le nom complet de l'élève, sa classe ainsi que le motif de l'absence au 450 461-5904.

Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit passer au secrétariat et justifier son retard. Si les retards sont trop fréquents, l'école communiquera avec les parents afin de remédier à cette situation.

Le matin, la surveillance débute à 8 h 25. En fin de journée, il n'y a plus de surveillance après le départ des autobus à 16 h. Pour la sécurité des enfants, il est important de ne pas les envoyer à l'école en dehors des heures de surveillance.

### Accès à la cour et à l'école

Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école. Pour la sécurité des élèves et du personnel, **toute personne qui se présente à l'école doit d'abord s'identifier au secrétariat**. Afin d'assurer une cohérence dans les interventions auprès des élèves, les parents qui œuvrent à l'école sont invités à respecter «La politique cadre de la participation des parents en classe».

Si les parents désirent rencontrer un titulaire de classe ou la direction de l'école, ils prennent soin de fixer un rendez-vous auparavant.

## Spécialités

Anglais                    1<sup>er</sup> cycle        60 minutes/semaine  
                                 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle 90 minutes/semaine

Éducation physique    1<sup>er</sup> cycle        90 minutes/semaine  
                                 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle 60 minutes/semaine

**Le costume est obligatoire**

Eurythmie                Jardin            30 minutes/semaine  
                                 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année 60 minutes/semaine

**Les chaussons souples sont obligatoires**

Travaux manuels      1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> cycle 60 minutes/semaine

## Période de dîner

Les surveillantes d'élèves assurent l'encadrement pendant la période de dîner. Notez que l'école ne dispose pas de four micro-onde.

Si pour une raison particulière, vous venez chercher votre enfant pour la période de dîner vous devez en aviser la surveillante.

En classe, le défi de la boîte à lunch écologique sera valorisé afin de donner un bon coup de pouce à l'environnement, pour les conseils consulter l'affiche de Recyc-Québec à la page incluse à l'agenda. Nous vous invitons à poursuivre ce geste à la maison et au travail.

Pour le bon fonctionnement des repas, chaque enfant doit apporter un napperon et ses ustensiles.



Nous tenons à vous rappeler qu'il y a, à l'école, des enfants ainsi que des membres du personnel qui **SONT GRAVEMENT ALLERGIQUES AUX ARACHIDES ET AUX AUTRES NOIX.**

Nous vous demandons votre collaboration pour ne pas inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant. Cette mesure vise avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces personnes, car **même une infime quantité d'arachide ou d'autres noix, même l'odeur, peut engendrer de très graves réactions** (c'est notamment pour cette raison qu'il est interdit d'échanger de la nourriture).

Le Guide alimentaire canadien est une source d'information utile pour la préparation des repas. Au primaire, il faut prévoir une collation substantielle le matin (fruits, légumes, muffin, fromage ...). Les rouleaux aux fruits, les sachets de «Jell-o» ou concentrés de soupe ne sont pas considérés comme une collation. De plus, des aliments sains sont recommandés.

## Service de traiteur

Si vous désirez un repas chaud pour votre enfant, il est possible d'utiliser les services de « Le Lunch ». Les parents reçoivent les listes de menu aux huit semaines et peuvent communiquer avec le traiteur au 450 465-4665 ou au [www.LeLunch.ca](http://www.LeLunch.ca).

## Transport scolaire

En début d'année, le Service du transport scolaire fixe les parcours et les arrêts et communique les informations aux parents.

L'élève est tenu de prendre **l'autobus qui lui a été assigné** (aucun changement d'autobus) et ne peut monter ou descendre à un autre arrêt que celui prévu par le Service du transport scolaire. **Il ne peut y avoir aucune exception à cette règle.**

Il est de la responsabilité des parents d'assurer le transport chez un ami ou une gardienne.

## Service de garde

Il n'y a pas de service de garde à notre école. Les élèves ayant besoin de ce service s'inscrivent auprès du service de garde de l'école Jacques-De Chambly en communiquant avec le 450 461-5902, poste 6.

## Retour hâtif à la maison en cas d'urgence

En cas de fermeture d'urgence de l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête ...), il est essentiel de trouver un endroit d'hébergement pour votre enfant. Parlez-en avec lui afin qu'il puisse se fier à une personne responsable qu'il connaît, gardienne, voisin, membre de la famille ...

Communiquez à l'école tout changement de numéro de téléphone au travail, à la maison ou chez la gardienne afin que nous soyons en mesure de vous rejoindre en tout temps.

## Stationnement

Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école nous vous avisons qu'il est **essentiel** et **primordial** de respecter les règles suivantes :

- En tout temps, il est **strictement interdit** d'entrer dans le stationnement de l'école avec sa voiture, même pour une courte période.
- Nous vous demandons de stationner dans la rue des Carrières ou dans la rue St-Jacques et de venir chercher ou conduire vos enfants à pied à l'entrée de l'école.



## Objets personnels et prêt de matériel

Une tenue vestimentaire convenable à l'école, simple et propre est requise pour permettre à l'élève de réaliser les activités pédagogiques et artistiques de l'école (arts, eurythmie, éducation physique, partie rythmique ...)

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants : les effets scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures ... Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en les récupérant dans un panier prévu à cette fin au secrétariat.

Les objets apportés de la maison ne doivent pas nuire aux activités scolaires ni au comportement. Les patins ou les planches à roulettes, les baladeurs et les jeux électroniques ne sont pas acceptés à l'école. Tous ces objets, ainsi que tout objet dangereux, seront confisqués et devront être récupérés par les parents au secrétariat de l'école.